



SAINTONGE

Décision n° 392/2024  
SC

COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention d'accueil d'un bibliothécaire volontaire pour la Médiathèque de la Haute-Saintonge avec :

- Madame Delphine VEYNE, à compter du 1er septembre 2024 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse,

Fait à Jonzac,

Le 14 AOUT 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU